



Assemblée générale

Distr. générale
26 avril 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 149 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2016/17	39 203 600
Dépenses de 2016/17	36 332 600
Solde inutilisé de 2016/17	2 871 000
Crédit ouvert pour 2017/18	33 000 000
Montant estimatif des dépenses de 2017/18 ^a	32 995 500
Montant estimatif du solde inutilisé de 2017/18 ^a	4 500
Projet de budget du Secrétaire général pour 2018/19	35 194 800
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2018/19	(2 255 900)
Recommandation du Comité consultatif pour 2018/19	32 938 900

^a Montant estimatif au 28 février 2018.



I. Introduction

1. Aux fins de l'examen du financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des informations complémentaires et des précisions, puis fait parvenir des réponses écrites le 18 avril 2018. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi est donnée à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations du Comité sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, y compris celles qui portent sur les conclusions et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, sont consignées dans son rapport correspondant (A/72/789). Celles que le Comité des commissaires aux comptes a formulées au sujet du Centre sont examinées ci-après.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

2. Dans sa résolution 70/289, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 39 203 600 dollars (montant net : 36 416 900 dollars) pour financer le fonctionnement du Centre de services régional pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est établi à 36 332 600 dollars (montant net : 33 346 000 dollars). Le solde inutilisé, d'un montant brut de 2 871 dollars, représente 7,3 % du crédit ouvert et résulte de l'effet combiné des éléments suivants : montant plus élevé que prévu des dépenses au titre du personnel civil (223 200 dollars, soit 0,9 %) et montant moins élevé que prévu des dépenses opérationnelles (3 094 200 dollars, soit 21,1 %). Les écarts sont analysés à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/639).

3. On trouvera plus loin, aux paragraphes relatifs au rapport du Secrétaire général sur le projet de budget du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/777), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au sujet de divers objets de dépense.

4. Aux fins de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement du Centre de services régional, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 [A/72/5 (Vol. II), chap. II]. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations et des recommandations concernant le Centre sur les questions suivantes : a) relations entre le Centre et le Siège et les missions clientes (ibid., par. 194 à 202) ; b) indicateurs clefs de résultats et comptes rendus (ibid., para. 203 à 209) ; c) révision du dispositif de modulation des ressources (ibid., par. 210 à 216). **Le Comité consultatif compte qu'il sera rapidement donné suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.**

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, le Comité consultatif a été

informé qu'au 28 février 2018 les dépenses étaient de 20 076 200 dollars. À la fin de l'exercice, le montant total des dépenses devrait être de 32 995 500 dollars, pour un crédit ouvert de 33 000 000 dollars, soit un solde inutilisé de 4 500 dollars (0,0 %).

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2018, les chiffres concernant le déploiement des effectifs du Centre de services régional étaient les suivants :

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2017/18</i>	<i>Effectif déploïé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
Personnel recruté sur le plan international	134	111	17,2
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	31	24	22,6
Agents des services généraux	254	207	18,5
Volontaires des Nations Unies	8	5	37,5

7. Le Comité consultatif a également été informé que le solde de trésorerie du Centre de services régional était, au 5 mars 2018, de 16 917 000 dollars, dont 8 250 000 dollars de réserve correspondant à trois mois de dépenses et 8 667 000 dollars d'autres disponibilités.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

A. Mandat et hypothèses budgétaires

8. Par sa résolution [64/269](#), l'Assemblée générale a créé en juillet 2010 le Centre de services régional, centre de services communs aux missions de la région au titre de la stratégie globale d'appui aux missions. Elle a par la suite décidé, dans sa résolution [69/307](#), d'octroyer au Centre son autonomie en matière de gestion et de fonctionnement et prié le Secrétaire général de présenter un projet de budget pour l'exercice 2016/17, qui serait financé par prélèvement sur les budgets des missions bénéficiant de l'appui du Centre. Dans sa résolution [71/293](#), elle a décidé d'examiner à sa soixante-douzième session la question du financement du Centre (voir également [A/72/777](#), par. 1). Les résultats escomptés et les hypothèses budgétaires concernant le Centre pour l'exercice 2018/19 sont décrits aux paragraphes 2 à 40 du rapport du Secrétaire général ([A/72/777](#)). Des renseignements sur la coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional, les partenariats et la coordination avec l'équipe de pays sont donnés aux paragraphes 41 à 43 de ce rapport.

9. Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué que, en 2018/19, le Centre de services régional participerait au processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout visant à concrétiser le projet de couloir logistique de l'Afrique de l'Est [voir [A/72/777](#), par. 6 c)]. Ce projet permet d'appliquer à titre expérimental le concept d'une chaîne d'approvisionnement intégrée de bout en bout pour un nombre limité de produits de base (voir [A/71/835](#), par. 28). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le projet avait commencé d'être exécuté en avril 2016 et concernait principalement les six opérations de maintien de la paix en Afrique suivantes : le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour

la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Il a également été informé que l'équipe de gestion du projet avait été créée en utilisant les ressources internes du Centre et que les opérations, le Bureau régional d'achat et le Siège avaient mis leurs compétences en commun. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de donner dans son prochain rapport des précisions sur le projet de couloir logistique de l'Afrique de l'Est, notamment sur l'état d'avancement de son application, les ressources utilisées et les résultats obtenus.**

Restructuration du Centre de services régional

10. Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué que, conformément aux recommandations issues de l'examen indépendant, le Centre de services régional avait suggéré que sa configuration soit restructurée en quatre sections chargées de la prestation de services, et les ressources existantes redistribuées, pour qu'il puisse offrir aux utilisateurs finaux des services uniformes, plus rapides, de meilleure qualité et axés sur le client. La restructuration proposée entraînerait un certain nombre de modifications du tableau d'effectif, détaillées dans les tableaux 6 à 12 du rapport du Secrétaire général. Les sections proposées seraient les suivantes :

a) La Section des avantages et des états de paie, chargée des gammes de services Avantages et états de paie (personnel recruté sur le plan international), Administration des arrivées et des départs, Avantages et états de paie (personnel en tenue) et Avantages et états de paie (personnel recruté sur le plan national) ;

b) La Section des voyages et des demandes de remboursement et d'indemnité, chargée des gammes de services Voyages, Demandes de remboursement et d'indemnité et Indemnités pour frais d'études ;

c) La Section des services aux clients, comprenant le Groupe de la communication et de la gestion du changement, le Groupe des relations clients et de la gestion du savoir et le Groupe de l'appui aux clients ;

d) La Section des services financiers et du contrôle de conformité, comprenant le Groupe du contrôle interne, le Groupe de la comptabilité et les gammes de services Fournisseurs et Opérations de caisse (voir [A/72/777](#), par. 9).

11. Le Comité consultatif rappelle que, pour l'exercice 2017/18, le Secrétaire général avait également proposé de restructurer les gammes de services du Centre de services régional qui étaient intersectorielles en gammes de services réparties par catégorie de personnel, ce que l'Assemblée générale avait ensuite approuvé dans sa résolution [71/293](#) (voir également [A/71/836/Add.9](#), par. 15). Au paragraphe 16 de son rapport, le Secrétaire général a indiqué que, alors que l'examen indépendant était en cours et compte tenu de l'incidence des modifications éventuelles, il avait été jugé nécessaire de reporter la restructuration prévue pour 2017/18 et de mettre directement en place la nouvelle structure proposée en 2018/19. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la restructuration prévue pour 2017/18 n'avait pas été menée à bien, que les gammes de services Avantages et états de paie avaient été maintenues pour le personnel recruté sur le plan international, le personnel recruté sur le plan national et le personnel en tenue, et que les gammes de service Administration des arrivées et des départs, Voyages et Demandes de remboursement et d'indemnité avaient été regroupées. Il a également été informé que la restructuration était supervisée par le Comité directeur du Centre et fondée sur les recommandations qu'avait formulées le Département de l'appui aux missions à l'issue de l'examen des services communs.

12. Le Comité consultatif rappelle également que, dans le projet de restructuration de 2017/18, il était proposé de créer un poste de P-5, dont le titulaire serait chargé de gérer la nouvelle Section chargée du personnel en tenue, création dont il a recommandé l'approbation (voir [A/71/836/Add.9](#), par. 34), et que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution [71/293](#). Il observe que, dans son rapport (tableau 9), le Secrétaire général propose maintenant de transférer ce poste.

13. Le Comité consultatif, qui n'a pas d'objection à la restructuration proposée pour l'exercice 2018/19, note toutefois avec préoccupation que le Secrétariat n'a menée à bien la restructuration prévue pour 2017/18, que l'Assemblée générale avait approuvée. Le Comité souligne qu'il importe d'appliquer les résolutions de l'Assemblée et de garantir la transparence dans la gestion des ressources. Compte tenu du fait que la restructuration prévue pour l'exercice 2017/18 a été reportée, le Comité considère que le poste de responsable de la prestation de services (P-5) n'aurait pas dû être créé pendant cet exercice. Le Comité recommande donc que le poste de P-5 soit supprimé. Les dépenses opérationnelles correspondantes devraient être ajustées en conséquence.

Dispositif de gouvernance

14. Au paragraphe 21 de son rapport, le Secrétaire général a indiqué que le dispositif de gouvernance du Centre de services régional comprenait le Comité directeur (composé du Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions, des directeurs des divisions du Département de l'appui aux missions, des Président et Vice-Président du Conseil des clients et du Chef du Centre de services régional, membre de droit) et le Conseil des clients (composé des directeurs et chefs de l'appui à la mission des missions clientes du Centre ainsi que du Chef du Centre en sa qualité de secrétaire du groupe des clients du Centre, lui-même composé du responsable des ressources humaines et des responsables des finances et du budget des missions clientes).

15. Le Comité consultatif rappelle qu'il considère que le dispositif de gouvernance a créé un niveau de gestion supplémentaire, le Centre de services régional faisant rapport au Département de l'appui aux missions par la voie du Comité directeur, et pourrait ne pas être conforme à la résolution [69/307](#) de l'Assemblée générale (voir [A/71/836/Add.9](#), par. 19). Compte tenu du fait que l'Assemblée générale avait décidé que le Centre serait autonome en matière de fonctionnement et de gestion et qu'il rendrait directement des comptes au Département de l'appui aux missions, il lui a recommandé de prier le Secrétaire général de préciser le dispositif de gouvernance et de faire le point sur la question dans son prochain rapport sur le Centre. L'Assemblée a ensuite fait siennes ses recommandations dans sa résolution [71/293](#). **Le Comité consultatif note avec préoccupation que, contrairement à ce qui avait été demandé, le dispositif de gouvernance n'a pas été précisé, et rappelle que ce dispositif devrait être examiné pour s'assurer qu'il est bien conforme à la résolution [69/307](#) de l'Assemblée générale. Le Comité recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de procéder à cet examen et de faire le point sur la nouvelle structure dans son prochain rapport.**

Modulation des ressources

16. Au paragraphe 35 de son rapport, le Secrétaire général a indiqué que, pour l'exercice 2018/19, les résultats de l'application du dispositif de modulation des ressources au Centre de services régional seraient les suivants :

- a) L'élément x, de valeur fixe, équivalait à 13 postes ;
- b) L'élément y, qui correspondait aux effectifs chargés de la gestion des comptes (qui étaient fonction du tableau d'effectifs), équivalait à 30 postes ;

c) L'élément z correspondait aux effectifs chargés de la fourniture des services de traitement administratif de base et des services direct ; à ce titre, il était prévu que le Centre fournisse un appui à 9 394 clients, en valeur pondérée.

17. Dans son rapport, le Secrétaire général a également indiqué que le dispositif de modulation des ressources actualisé tenait compte d'un gain d'efficacité de 5 %, qui se traduisait par une diminution de 16 postes (voir A/72/777, par. 36). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, pendant l'exercice 2017/18, un coefficient d'ajustement de 27,7 était appliqué, contre un coefficient de 29,0 pour l'exercice 2018/19, qui tenait compte du gain d'efficacité de 5 %.

18. Le Comité consultatif rappelle que le coefficient d'ajustement de 27,7 a également été appliqué en 2016 et qu'il a considéré que le coefficient devait tenir compte des données des exercices précédents, ainsi que des gains d'efficacité réalisés (voir A/71/836/Add.9, par. 22). **Le Comité consultatif note que le dispositif actualisé tient compte des gains d'efficacité, bien qu'il ne soit pas expliqué dans le rapport comment le chiffre de 5 % a été déterminé. Le Comité considère que le dispositif de modulation des ressources devrait être encore précisé, et que le Secrétaire général devrait intégrer dans ses futurs rapports des données complémentaires montrant comment les gains d'efficacité sont déterminés, ainsi que des précisions sur le coefficient d'ajustement appliqué. Le Comité réaffirme également que le dispositif de modulation des ressources devrait tenir compte du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et du Service régional de l'informatique et des communications (voir A/71/836/Add.9, par. 24).** Il fait d'autres observations et recommandations sur la modulation des ressources dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789).

Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements

19. Ayant demandé des précisions concernant le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, le Comité consultatif a obtenu le tableau ci-après, relatif à la coordination des vols par le Centre.

	<i>Contingents</i>		<i>Plan d'organisation des vols</i>			<i>Vols ad hoc et spéciaux</i>		
	<i>Nombre de militaires</i>	<i>Bagages (kg)</i>	<i>Nombre de passagers</i>	<i>Bagages (kg)</i>	<i>Nombre de vols réalisés</i>	<i>Nombre de passagers</i>	<i>Marchandises/ bagages (kg)</i>	<i>Nombre de vols réalisés</i>
2016/17	–	–	31 005	585 239	1 126	9	341 804	33
Juillet 2017– février 2018	–	–	15 027	146 947	537	–	501 179	39
Total	–	–	46 032	732 186	1 663	9	842 983	72

20. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements avait pour mandat de fournir des services aux missions clientes, notamment d'assurer le transport régional des passagers et des marchandises, le déplacement des contingents, l'analyse et l'optimisation des ressources allouées aux transports régionaux, l'administration des transports dans la région, les services d'appui à l'infrastructure, l'appui aux évacuations ou réinstallations collectives, l'appui stratégique sanitaire aérien et la formation, la certification et la qualification techniques. Il a également été informé que les activités de coordination et les fonctions dévolues à l'autorité responsable de toutes les opérations aériennes avaient été déléguées au Centre stratégique des opérations aériennes à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), et que

le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements s'employait uniquement à appuyer la manutention des aéronefs au sol, le ravitaillement et le logement des équipages au cas par cas. Il a en outre été informé que le Centre stratégique des opérations aériennes continuait d'assurer à l'échelle mondiale la coordination des moyens aériens communs et régionaux, mais que pour l'heure le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et le Centre stratégique des opérations aériennes ne se coordonnaient pas. **Compte tenu des informations contradictoires qui lui ont été communiquées et du manque de clarté des rôles joués par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et le Centre stratégique des opérations aériennes, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'examiner la question de la coordination du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et du Centre stratégique des opérations aériennes et de préciser leurs rôles et responsabilités respectifs et le transfert de fonctions au Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, et de faire figurer des informations détaillées sur ces questions dans son prochain rapport sur le Centre de services régional.** On trouvera les observations et recommandations détaillées que le Comité a faites au sujet du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et du Centre stratégique des opérations aériennes dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789).

Service régional de l'informatique et des communications

21. Il est indiqué au paragraphe 23 du rapport que, durant l'exercice 2018/19, le Service régional de l'informatique et des communications exécuterait des projets régionaux, tels que la mise à l'essai d'un système de télécommunications par satellite à orbite moyenne offrant une connexion économique à large bande et à faible latence en tous lieux et la comparaison de ce système avec un système de transmission par fibre. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le projet pilote régional consacré à un système de télécommunications à large bande et à faible latence (projet « O3b ») avait démarré avec la signature d'un marché en décembre 2015 et s'était achevé le 28 juin 2017, avec la mise en place d'installations dans huit sites répartis entre cinq missions (BANUS, FISNUA, MINUSS, MINUSMA et MONUSCO). Le débit total prévu à la fin de l'exercice 2017/18 est de 1 635 mégabits par seconde. Le Comité a également été informé que la phase 2 du projet (2017-2019) comprendrait jusqu'à 12 sites supplémentaires et que la capacité pourrait aller jusqu'à deux gigabits par seconde. **Le Comité compte que les prochains rapports sur le Centre comprendront des informations actualisées sur ce projet.**

Transformation des postes d'agent du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national

22. Dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a accueilli favorablement le fait que le Secrétaire général ait proposé de continuer à transformer les postes de fonctionnaire international en postes d'agent recruté sur le plan national de façon échelonnée sur une période de deux ans. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'au 1^{er} juillet 2017, 13 postes d'agent du Service mobile avaient été transformés en postes d'agent recruté sur le plan national sur les 34 qui avaient été prévus. Compte tenu du fait que la gamme et le volume des services offerts avaient augmenté et qu'il fallait du temps pour que le personnel local nouvellement recruté soit formé, il n'était pas proposé de procéder à de nouvelles transformations au stade actuel ; au lieu de cela, il était proposé d'augmenter l'effectif du Centre par voie de recrutements sur le plan national (voir A/72/777, par. 19). **Le Comité consultatif considère que la solution consistant à transformer des postes de sorte qu'ils soient soumis à recrutement national demeure valide, mais il prend note des**

explications données par le Secrétaire général concernant l'interruption des transformations. Il compte que le Centre de services régional continuera de suivre la situation en vue de réactiver le plan de transformation si cela est possible.

B. Ressources nécessaires

23. Le projet de budget du Centre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 s'élève à 35 194 800 dollars, soit une augmentation de 2 194 800 dollars (6,7 %) par rapport à l'exercice 2017/18, qui s'explique par l'augmentation des ressources demandées au titre du personnel civil et des dépenses opérationnelles, comme il est indiqué ci-après. On trouvera aux sections II et III du projet de budget ([A/72/777](#)) des informations détaillées sur les ressources financières demandées ainsi qu'une analyse des variations.

1. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé pour 2017/18	Effectif proposé pour 2018/19	Variation
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	134	132	(2)
Administrateurs recrutés sur le plan national	31	30	(1)
Agent des services généraux recruté sur le plan national	254	240	(14)
Volontaires des Nations Unies	8	6	(2)
Total	427	408	(19)

24. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2018/19 s'élève à 27 118 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 135 700 dollars (8,5 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. La progression est principalement imputable à l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international – 2 561 700 dollars (15,4 %) – du fait de l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé, du reclassement de deux postes P-3 à P-4 et de la création d'un poste P-3 (voir [A/72/777](#), par. 101).

Taux de vacance

25. Le montant prévu au titre du personnel civil tient compte d'un taux de vacance de 10,0 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 15,0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 12,0 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 10,0 % pour les Volontaires des Nations Unies (voir [A/72/777](#), par. 94). S'étant renseigné, le Comité consultatif a reçu des informations sur les taux de vacance effectivement constatés en mars 2018, taux qui s'établissaient comme suit : 17,9 % pour le personnel recruté sur le plan international, 22,6 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 19,7 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national. Il a également été informé des taux de vacance moyens effectifs pour l'exercice en cours : 14,9 % pour le personnel recruté sur le plan international, 19,4 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 15,0 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

26. **Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs (voir [A/71/836/Add.9](#), par. 32). Il recommande donc que les taux suivants**

soient appliqués : 14,9 % pour le personnel recruté sur le plan international, 19,4 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 15,0 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

27. Le nombre total de postes et d'emplois de temporaire proposés pour l'exercice 2018/19 est de 408 et tient compte de la suppression de 21 postes et emplois de temporaire [3 postes soumis à recrutement international (2 P-3 et 1 P-2), 16 postes soumis à recrutement national (2 postes d'administrateur et 14 d'agent des services généraux) et 2 postes de Volontaire des Nations Unies] et de la création de 2 postes (1 P-3 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national) (voir [A/72/777](#), par. 54).

28. En ce qui concerne la suppression de 21 postes et emplois de temporaire, le Comité consultatif a appris, comme suite à ses questions, qu'il avait été procédé à un examen de chaque poste et emploi afin de déterminer ceux qui seraient supprimés et que le Centre assumerait les fonctions se rattachant à ces postes et emplois dans la limite des ressources actuelles. **Le Comité ne voit pas d'objection aux suppressions qui sont proposées et accueille favorablement le fait que le Centre de services régional d'Entebbe assumera les fonctions correspondantes dans les limites des ressources existantes.**

29. Il est proposé de créer deux postes (1 P-3 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national) au Service régional de l'informatique et des communications. Le poste P-3 serait réservé à un spécialiste des activités de formation et celui d'administrateur recruté sur le plan national à un formateur adjoint ; les titulaires assureraient la coordination opérationnelle, la logistique et la communication pour l'École des transmissions militaires des Nations Unies. Ils seraient en contact avec la composante stratégique au Siège aux fins de la mise en œuvre et du suivi du programme de l'École à Entebbe et dans les missions, y compris pour ce qui est de la communication d'informations sur les cours, les participants, les programmes, les enseignements tirés, les difficultés rencontrées et les domaines appelant des améliorations (voir [A/72/777](#), par. 93). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les fonctions attachées à ces deux postes étaient auparavant assumées de manière ponctuelle grâce à un appui fourni par les missions clientes. **Le Comité n'a pas reçu une explication qui lui permette de comprendre la raison pour laquelle les missions clientes ne peuvent plus continuer à fournir cet appui. Il n'est donc pas convaincu de la nécessité de ces deux postes et recommande de ne pas en approuver la création. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.**

30. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 13, 26 et 29, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général qui concernent le personnel civil.**

2. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2017/18</i>	<i>Montant proposé pour 2018/19</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	8 017 700	8 076 800	59 100

31. Le montant des ressources demandé au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2018/19 s'élève à 8 076 800 dollars, ce qui représente une augmentation

de 59 100 dollars (0,7 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. La progression est principalement imputable à l'augmentation des dépenses prévues au titre des fournitures, des services et du matériel divers – 123 800 dollars (20,1 %) – et des transports terrestres – 10 000 dollars (12,3 %) (voir [A/72/777](#), par. 105 et 107).

Voyages

32. Le montant des ressources demandées au titre des voyages s'élève à 298 500 dollars, soit une diminution de 1 500 dollars (0,5 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2017/18. Il englobe un montant de 102 500 dollars aux fins des voyages liés à la formation, soit une progression de 16 500 dollars (19,2 %) par rapport au crédit ouvert en 2017/18. Le nombre de participants à la formation, qu'il s'agisse de fonctionnaires recrutés sur le plan international ou national, serait ramené de 1 817 en 2017/18 à 747 pour le nouvel exercice (voir [A/72/777](#), par. 99). **Compte tenu de la diminution du nombre de participants, le Comité consultatif estime que l'augmentation des ressources qui est proposée pour les voyages au titre de la formation n'est pas justifiée. Il recommande donc de réduire de 16 500 dollars les ressources demandées pour le nouvel exercice de sorte que celles-ci soient maintenues au niveau de 2017/18. Le Comité réaffirme qu'il importe d'appliquer les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et d'utiliser judicieusement les ressources destinées aux voyages (voir [A/72/7/Add.44](#), par. 4 et 7).**

Installations et infrastructures

33. Dans son rapport, le Secrétaire général a demandé un montant de 2 437 800 dollars au titre des installations et infrastructures, en diminution de 104 100 dollars (4,1 %) par rapport au montant alloué pour 2017/18. D'après les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note une nette sous-utilisation, voire une non-utilisation, des crédits alloués au titre du matériel de génie, du mobilier, des services collectifs de distribution et des services d'élimination des déchets, des services d'entretien, des services de sécurité, des articles de papeterie et des fournitures de bureau, des fournitures et des pièces de rechange ainsi que des carburants et lubrifiants pour les exercices 2016/17 et 2017/18. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que le faible montant des dépenses opérationnelles s'expliquait en partie par un retard dans la comptabilisation des engagements et des dépenses. **Le Comité n'est pas entièrement convaincu par les explications qui lui ont été données pour justifier le faible montant des dépenses et estime que le montant demandé n'est pas justifié au vu de la tendance constatée pour l'exercice 2016/17 comme pour l'exercice 2017/18. Il recommande donc de réduire de 15 %, soit 365 700 dollars, les ressources demandées au titre des installations et infrastructures, de sorte qu'elles s'élèveraient à 2 072 100 dollars pour l'exercice 2018/19.**

Transports terrestres

34. Les ressources nécessaires pour les transports terrestres s'élèvent à 91 300 dollars, soit une augmentation de 10 000 dollars (12,3 %) par rapport au crédit ouvert pour 2017/18. D'après les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note une sous-utilisation, voire une non-utilisation, des crédits alloués aux réparations et à l'entretien, à l'assurance responsabilité et aux pièces de rechange pour les exercices 2016/17 et 2017/18. **Comme indiqué au paragraphe 33 ci-dessus, le Comité n'est pas entièrement convaincu par les explications qui lui ont été données pour justifier le faible montant des dépenses et estime que le montant demandé n'est pas justifié au vu de la tendance qui a été constatée. Il recommande donc de maintenir les ressources allouées aux transports terrestres**

pour l'exercice 2018/19 au niveau de 2017/18, soit 81 300 dollars, ce qui revient à réduire le montant des ressources demandées de 10 000 dollars.

Communications et informatique

35. Le Secrétaire général demande un montant de 4 241 200 dollars au titre des communications et de l'informatique, ce qui représente une hausse de 76 600 dollars (1,8 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2017/18. D'après les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note une nette sous-utilisation, voire une non-utilisation, des crédits alloués aux télécommunications et aux services de réseau, aux pièces de rechange et à la location de matériel pour l'exercice 2017/18. **Comme indiqué au paragraphe 33 ci-dessus, le Comité n'est pas entièrement convaincu par les explications qui lui ont été données pour justifier la sous-utilisation des crédits et estime que le montant demandé n'est pas justifié au vu de la tendance qui a été constatée. Il recommande donc de réduire de 76 600 dollars les ressources demandées pour cette catégorie de façon à maintenir celles-ci à leur niveau de 2017/18, soit 4 164 600 dollars.**

Fournitures, services et matériel divers

36. Les ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers s'élèvent à 740 000 dollars, soit une augmentation de 123 800 dollars (20,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. D'après les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note une nette sous-utilisation, voire une non-utilisation, des crédits alloués aux fonctions de représentation, au fret et aux dépenses connexes ainsi qu'aux rations pour 2016/17 et 2017/18. **Comme indiqué au paragraphe 33 ci-dessus, le Comité n'est pas entièrement convaincu par les explications qui lui ont été données pour justifier le faible montant des dépenses et estime que le montant demandé n'est pas justifié au vu de la tendance qui a été constatée. Il recommande donc de réduire de 123 800 dollars les ressources demandées pour l'exercice 2018/19 de façon à maintenir celles-ci à leur niveau de 2017/18, soit 616 200 dollars.**

37. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 13, 26, 29 et 32 à 36, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.**

V. Conclusion

38. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont énoncées à la section V du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre (A/72/639). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 2 871 000 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 soit porté au crédit des États Membres, de même que la somme de 112 200 dollars, qui correspond aux autres recettes et ajustements pour l'exercice clos le 30 juin 2017.**

39. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont énoncées à la section IV du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/72/777). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 13, 26, 29 et 32 à 36, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **D'approuver l'ouverture d'un crédit de 32 938 900 dollars aux fins du fonctionnement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;**

b) **De répartir le montant visé à l'alinéa a) entre les budgets des opérations de maintien de la paix en activité qui sont clientes du Centre et le budget-programme approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/72/639](#))
- Rapport du Secrétaire général sur le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/777](#))
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 [[A/72/5](#) (Vol. II), chap. II]
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/756](#))
- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/770](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/71/836/Add.9](#))
- Résolution [71/293](#) de l'Assemblée générale sur le financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)